



INVITATION PRESSE

LA REGION ET L'ETAT S'ENGAGENT AVEC LE RESEAU DES CHAMBRES CONSULAIRES POUR FAVORISER L'APPRENTISSAGE

L'Etat, la Région, la CRCI et la CRMA signent, le vendredi 28 mars, une convention qui décline le contrat d'objectifs et de moyens apprentissage pour l'adapter aux besoins spécifiques des secteurs industriels et commerciaux et aux métiers de l'artisanat.

Attachés au développement qualitatif de l'apprentissage en Bretagne, la Région et l'Etat ont souhaité décliner le contrat d'objectifs et de moyens (COM) apprentissage aux besoins spécifiques des professionnels.

Après la signature, en juillet 2007, d'une convention relative à l'accueil des personnes en situation de handicap, la Région et l'Etat déclinent le COM apprentissage avec les branches professionnelles. Une déclinaison –la quatrième– va être signée avec le réseau des chambres consulaires pour adapter l'apprentissage aux métiers de l'artisanat, du commerce et de l'industrie, le 28 mars 2008.

Si l'architecture et l'esprit général du COM restent le même, des orientations spécifiques sont adoptées dans le cadre de conventions : diversifier les publics, faire découvrir (ou redécouvrir) des métiers méconnus, développer un accompagnement social des apprentis, adopter le dispositif de formation pour répondre aux enjeux de création et de reprise d'entreprise...

POINT PRESSE

Vendredi 28 mars à 10h00

au Conseil régional -283, avenue du Général Patton-à Rennes

en présence de

Jean Daubigny, Préfet de la Région Bretagne,

Michel Morin, Vice-président de la Région chargé de la formation et de l'apprentissage,

Robert Jestin, Président de la Faculté des métiers,

Jean-Claude Moy, Président de CRMA de Bretagne.